

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

PUBLIC VISE :

- Toute personne devant connaître les gestes de premiers secours pour porter assistance aux accidentés et aux malades.
- Toute personne devant contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise au profit de la santé et sécurité au travail.

PREREQUIS :

Avoir une aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours.
Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite » pour obtenir sa certification SST. De ce fait, un handicap ne sera pas un obstacle à la formation.

OBJECTIFS :

A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable :

- D'intervenir face à une situation d'accident du travail (Domaine de Compétence 1).
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise (Domaine de Compétence 2).

Les thèmes abordés lors de la formation à la prévention des risques professionnels permettent au sauveteur secouriste du travail d'être plus conscient des causes d'accident, et d'adopter un comportement préventif.

Il contribue ainsi à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et pourra remonter les informations nécessaires à sa hiérarchie et apporter, le cas échéant, son concours à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de réunion équipées de tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable de type paperboard.

- Point d'eau courante accessible à proximité pour la réalisation de gestes de secours.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.

SAS SGCE - Organisme de Formation

N° Déclaration d'Activité : 11 92 28394 92 - SIRET : 92 757 444 200 012

07 76 73 50 36 | sgceentreprise@outlook.fr | www.sgcentreprise.fr

Version 1.0 - Janvier 2026

Organisme de Formation

- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques (PAP SST & PI SST) et matériel de simulation et d'apprentissage.

PERSONNEL :

1 formateur titulaire du certificat de formateur SST, certifié INRS, en cours de validité.

DUREE DE LA FORMATION :

La durée de cette formation est de 14 heures répartie sur deux jours. A cette durée il pourra être ajouté, le cas échéant, un temps de prise en compte des risques spécifiques de l'entreprise.

Une intersession pourra être à prévoir si besoin.

VALIDATION ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT :

Cette certification SST, après obtention des évaluations, à une durée de 24 mois. La continuité de ce certificat est conditionnée par un stage de Maintien Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois à l'issue de la réussite aux épreuves certificatives.

PARTICIPANTS :

Cette formation est proposée à partir de 4 participants au minimum et au maximum 10.

MODALITES DES EPREUVES CERTIFICATIVES :

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standard.
- Pour l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, l'apprenant est évalué sur deux épreuves certificatives en fin de formation. Une épreuve par domaine de compétence.
- Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi la totalité de la formation et qu'il satisfait aux deux épreuves certificatives dans leur totalité.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion FORPREV et lui est envoyé.